

Noche Roja

las 100 millas de Boñar (León)

Règlement Officiel de l'Événement

Préambule

La **Noche Roja – Las 100 Millas de Boñar** est un événement sportif d'endurance conçu pour promouvoir le défi personnel, l'effort, le dépassement de soi et le respect de l'environnement naturel. Son format, basé sur des départs horaires successifs sur un parcours circulaire, place tous les participants sur un pied d'égalité, permettant à chacun de fixer ses propres objectifs sportifs dans un environnement sûr, contrôlé et respectueux des autres coureurs. Le présent Règlement a pour objet d'établir les règles qui régissent la participation aux différentes modalités de l'événement, garantissant le bon déroulement de l'épreuve et l'égalité de traitement entre tous les participants.

Index

1. Objet et modalités de l'événement
2. Inscriptions et droits de participation
3. Classement et condition de vainqueur
4. Règles de départ et déroulement des épreuves
5. Logistique et assistance
6. Conditions de participation et responsabilité
7. Informations officielles et dossards
8. Matériel obligatoire
9. Assurance de l'épreuve
10. Parcours, environnement et civisme
11. Droits d'image et protection des données
12. Acceptation et interprétation du règlement



Article 1. Objet et modalités de l'événement

1.1 Objet

La Noche Roja – Las 100 Millas de Boñar est un événement sportif d'ultra-distance organisé à Boñar (León), dont l'objectif est d'offrir une épreuve d'endurance basée sur un format de départs horaires successifs, favorisant le défi personnel et la convivialité entre les participants. L'événement sera composé de deux modalités indépendantes, partageant le même parcours, la même organisation et la même infrastructure.

1.2 Modalité Noche Roja – 24 Heures

La modalité Noche Roja – 24 Heures se déroulera sur un circuit circulaire de 6,706 kilomètres, avec un dénivelé positif approximatif de 200 mètres par tour. Le départ officiel aura lieu à **12:00 heures le 03 / 07 / 2027**.

Chaque heure, un nouveau départ sera donné. Pour rester en compétition, il sera obligatoire de compléter chaque tour en un temps inférieur à soixante (60) minutes. Les participants qui terminent le tour avant le temps maximum pourront rester dans la base de vie (départ) jusqu'au début du tour suivant, à l'heure pile. Tout participant qui ne parvient pas à terminer un tour dans le temps réglementaire sera éliminé de la compétition et ce tour ne sera pas comptabilisé.

L'objectif sera de réaliser le plus grand nombre de tours possible, avec un maximum de vingt-quatre (24), équivalant à environ 100 milles (161 kilomètres).

1.3 Modalité Marathon Nocturne Noche Roja

Le Marathon Nocturne Noche Roja constitue une modalité indépendante de l'événement. Il se déroulera sur le même parcours et sous le même système de départs horaires que la modalité 24 Heures. Le départ officiel aura lieu à **20:00 heures le 03 / 07 / 2027**.

Les participants disposeront d'un maximum de sept (7) tours, équivalant à environ 46,9 kilomètres. Chaque tour devra être complété dans la limite maximale d'une heure. Une fois le septième tour complété, le participant mettra fin à sa participation, sans possibilité de commencer un tour supplémentaire.



Pendant le temps où les deux modalités coïncideront sur le parcours, tous les participants partageront le circuit sur un pied d'égalité, en respectant les présentes règles et les indications de l'organisation.

Article 2. Inscriptions et droits de participation

2.1 Inscriptions

L'inscription à l'une ou l'autre des modalités sera gratuite et devra être formalisée exclusivement via le site officiel de l'événement, dans les délais établis par l'organisation. L'organisation pourra fixer un nombre maximum de participants pour chaque modalité. L'ouverture officielle des inscriptions sera annoncée par les canaux officiels de l'événement.

À titre exceptionnel, l'organisation pourra établir une période d'inscription préférentielle pour les personnes ayant manifesté expressément leur intérêt à participer à l'événement avant l'ouverture officielle.

2.2 Places disponibles

- **Noche Roja – 24 Heures** : Nombre maximum de participants : 100.
- **Marathon Nocturne Noche Roja** : Nombre maximum de participants : 50.

L'organisation pourra modifier ces limites pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

2.3 Droits de participation

L'inscription donnera droit au minimum à :

- Participation à la modalité correspondante.
- Dossard officiel.
- Assurance responsabilité civile et accidents, selon les termes de la police contractée.
- Accès aux services et installations mis en place par l'organisation.
- Ravitaillement liquide dès le premier tour.
- Ravitaillement solide à partir du troisième tour.
- Contrôle des tours.
- Cadeau commémoratif conforme à ce qui est établi pour chaque modalité.



2.4 Détails commémoratifs

Les participants de la modalité Noche Roja – 24 Heures recevront un souvenir commémoratif personnalisé indiquant le nombre de tours complétés. Les participants du Marathon Nocturne Noche Roja qui complètent les sept tours réglementaires recevront également un souvenir commémoratif attestant de la réussite du défi.

Article 3. Classement et condition de vainqueur

3.1 Dispositions générales

Les tours ne seront pas chronométrés individuellement. Le classement sera déterminé exclusivement par le nombre de tours complétés dans le temps réglementaire. Chaque modalité aura un classement indépendant.

3.2 Noche Roja – 24 Heures

Seront déclarées vainqueurs toutes les personnes qui complètent les vingt-quatre (24) tours dans les conditions établies par le présent Règlement, indépendamment du temps mis pour chacun d'eux. Dans le cas où aucun participant ne compléterait les vingt-quatre tours réglementaires, l'édition correspondante n'aura pas de vainqueur.

3.3 Marathon Nocturne Noche Roja

Le Marathon Nocturne Noche Roja constitue un défi sportif de distance marathon se déroulant sous le format de départs horaires successifs. Tous les participants qui complètent les sept tours dans le temps réglementaire recevront la reconnaissance commémorative correspondante. Le classement de cette modalité sera indépendant de la modalité Noche Roja – 24 Heures et n'attribuera pas le statut de vainqueur de l'épreuve principale.



Article 4. Règles de départ et déroulement des épreuves

4.1 Départs

Tous les participants devront se trouver dans la zone de départ suffisamment à l'avance avant le début de chaque tour. Il ne sera pas permis de prendre le départ une fois celui-ci lancé. L'organisation annoncera le début de chaque tour par des signaux acoustiques à trois (3), deux (2) et une (1) minute du départ.

4.2 Temps maximum par tour

Chaque tour devra être complété en un temps inférieur à soixante (60) minutes. Tout participant qui ne complète pas le tour dans le temps réglementaire sera éliminé de l'épreuve correspondante et ledit tour ne sera pas comptabilisé. Les participants qui terminent un tour avant la limite horaire pourront rester dans la zone aménagée (base de vie) jusqu'au départ du tour suivant.

4.3 Déroulement de la compétition

Pendant la période où les deux modalités coïncideront sur le parcours, tous les participants partageront le circuit sur un pied d'égalité et devront maintenir un comportement sportif et respectueux. Les participants du Marathon Nocturne Noche Roja termineront obligatoirement leur participation une fois le septième (7ème) tour complété. En aucun cas ils ne pourront s'aligner sur le huitième départ ni continuer dans la modalité 24 Heures.

4.4 Circulation sur voies ouvertes au trafic

L'épreuve se déroule partiellement sur des voies ouvertes à la circulation, il n'y a donc pas de priorité de passage pour les participants. Tous les coureurs devront respecter à tout moment le code de la route en vigueur. Il est obligatoire de redoubler de prudence aux croisements, intersections et autres points de circulation de véhicules, chaque participant étant responsable de son comportement et des conséquences découlant du non-respect des règles de circulation.



4.5 Assistance pendant l'épreuve

Les participants ne pourront recevoir d'assistance personnelle que dans la zone aménagée par l'organisation à côté du départ et de l'arrivée. Toute assistance extérieure en dehors de cette zone est interdite.

4.6 Conduite sportive

Tous les participants devront respecter à tout moment les indications de l'organisation et maintenir une conduite sportive basée sur le respect envers les autres participants, les bénévoles, le personnel collaborateur et le public. L'organisation pourra exclure de l'épreuve tout participant dont le comportement serait contraire au bon déroulement de l'événement.

4.7 Obligation d'assistance

Tout participant est tenu de porter secours à tout coureur victime d'un accident, d'une blessure ou se trouvant dans une situation de danger, en lui apportant l'aide nécessaire et en prévenant l'organisation dans les plus brefs délais. Le non-respect de cette obligation pourra être un motif de disqualification.

4.8 Matériel interdit

Pendant la compétition, il est interdit d'utiliser :

- Des bâtons.
- Des écouteurs ou dispositifs empêchant de percevoir l'environnement.
- Tout autre élément qui, selon les critères de l'organisation, pourrait compromettre sa propre sécurité ou celle des autres participants.

Article 5. Logistique et assistance

5.1 Installations

L'organisation mettra à la disposition des participants les installations nécessaires au bon déroulement de l'événement, incluant, entre autres, tables, chaises, zone de départ et d'arrivée, toilettes, espaces de repos et zone de ravitaillement.



5.2 Assistance personnelle

Chaque participant pourra disposer de sa propre assistance, ainsi que du matériel, de l'alimentation et de l'équipement qu'il juge opportuns pour affronter l'épreuve. L'assistance devra se dérouler exclusivement dans les zones autorisées par l'organisation.

5.3 Accompagnateurs

Les personnes accédant aux zones réservées à l'assistance devront s'identifier préalablement lors du retrait des dossards ou selon la procédure établie par l'organisation. L'organisation pourra limiter l'accès ou la permanence des accompagnateurs pour des raisons d'organisation ou de sécurité.

Article 6. Conditions de participation et responsabilité

6.1 Âge minimum

En règle générale, l'âge minimum pour participer est fixé à dix-huit (18) ans. Néanmoins, les personnes mineures pourront participer à condition de présenter l'autorisation correspondante signée par leurs parents ou représentants légaux, selon le modèle fourni par l'organisation (Annexe II).

6.2 Déclaration de responsabilité

Tous les participants devront signer le document d'exemption de responsabilité (Annexe I) avant le début de l'épreuve. Par la signature de ce document, le participant déclare connaître les caractéristiques de l'événement et assumer volontairement les risques inhérents à la pratique des courses de montagne de type endurance.

6.3 Conditions physiques

L'inscription implique que le participant déclare se trouver dans des conditions physiques et psychiques adéquates pour affronter la modalité à laquelle il s'inscrit. Chaque participant sera seul responsable d'évaluer son état de santé et sa capacité à continuer la compétition.



6.4 Prérogatives de l'organisation

L'organisation pourra empêcher le départ ou retirer de l'épreuve tout participant qui, à son avis, ne réunit pas les conditions physiques nécessaires, ne respecte pas le présent Règlement ou ne dispose pas du matériel obligatoire requis.

Article 7. Informations officielles et dossards

7.1 Informations officielles

Toutes les informations relatives à l'événement, y compris les horaires, modifications, guide du coureur, communications officielles et toute autre information d'intérêt, seront publiées via les canaux officiels de l'organisation :

- Site Web : <https://sites.google.com/view/nocheroja/portada>
- Instagram : https://www.instagram.com/noche_roja_100m/

Les communications faites par ces moyens seront considérées comme des informations officielles de l'événement.

7.2 Dossards

Tous les participants devront porter le dossard officiel fourni par l'organisation. Le dossard devra rester visible pendant toute l'épreuve, sans aucune manipulation entravant son identification. La perte ou la détérioration du dossard devra être signalée immédiatement à l'organisation.

7.3 Contrôle des participants

L'organisation établira les systèmes de contrôle qu'elle juge nécessaires pour vérifier le passage des participants à chaque tour et garantir le bon déroulement des deux modalités. Le non-respect des contrôles établis pourra entraîner la disqualification du participant.



Article 8. Matériel obligatoire

8.1 Matériel exigé

Tous les participants devront disposer, au minimum, du matériel suivant pendant le déroulement de l'épreuve :

- Chaussures et vêtements adaptés à la pratique des courses de montagne et adaptés aux conditions météorologiques.
- Lampe frontale entre 22:00 et 07:00 heures, ou à tout autre horaire où l'organisation le jugera nécessaire pour des raisons de sécurité.
- Tout autre matériel qui, pour des raisons météorologiques ou de sécurité, pourrait être exigé par l'organisation et communiqué suffisamment à l'avance.

8.2 Vérification du matériel

L'organisation pourra effectuer des contrôles de matériel avant le départ ou pendant le déroulement de l'épreuve. L'absence du matériel obligatoire pourra empêcher la participation ou entraîner la disqualification du participant.

Article 9. Assurances

L'organisation disposera des assurances légalement requises pour la tenue de l'événement, incluant au moins :

- Une assurance de Responsabilité Civile.
- Une assurance Accidents pour les participants.

Les deux assurances seront souscrites conformément à la réglementation en vigueur et couvriront les contingences prévues pendant le déroulement officiel de l'événement, dans les limites et conditions établies dans les polices correspondantes.



Article 10. Parcours, environnement et civisme

10.1 Parcours

Tous les participants devront suivre à tout moment le parcours officiel balisé par l'organisation. L'abandon volontaire du parcours ou l'utilisation de raccourcis entraînera une disqualification immédiate. Tous les participants devront respecter le code de la route dans les sections urbaines et sur les routes.

10.2 Protection de l'environnement naturel

La Noche Roja se déroule dans un environnement naturel qui devra être respecté par tous les participants et accompagnateurs. Il est strictement interdit de :

- Jeter des déchets en dehors des zones prévues à cet effet.
- Modifier le balisage du parcours.
- Endommager la végétation ou tout élément de l'environnement.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'événement.

10.3 Comportement

Tous les participants devront maintenir un comportement respectueux envers :

- Les autres participants.
- Les bénévoles.
- Les juges et le personnel de l'organisation.
- Les habitants de Boñar.
- L'environnement naturel.

L'organisation pourra exclure de l'événement toute personne dont le comportement nuirait au déroulement normal de l'épreuve.



Article 11. Droits d'image et protection des données

L'inscription à l'une des modalités implique l'autorisation accordée à l'organisation de capter et d'utiliser des photographies, vidéos ou tout autre matériel audiovisuel obtenu pendant le déroulement de l'événement à des fins informatives, de diffusion, promotionnelles ou historiques, sans droit à une compensation financière.

Le traitement des données personnelles fournies par les participants sera effectué conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données, celles-ci étant utilisées exclusivement pour la gestion de l'événement et les finalités expressément autorisées par le participant.

Article 12. Acceptation et interprétation du règlement

La formalisation de l'inscription implique la connaissance et l'acceptation intégrale du présent Règlement. L'organisation se réserve le droit d'interpréter les situations non expressément prévues dans ce document, ainsi que de modifier totalement ou partiellement son contenu lorsque des causes justifiées, des raisons de sécurité ou des circonstances de force majeure le conseillent. Toute modification sera communiquée via les canaux officiels de l'événement.

De même, l'organisation pourra suspendre, reporter ou annuler l'événement lorsque des circonstances compromettent la sécurité des participants ou empêchent le déroulement normal de l'épreuve.

Disposition Finale

La version en vigueur du présent Règlement sera celle publiée sur le site officiel de la Noche Roja. Toute version antérieure sera automatiquement remplacée par la dernière publiée.

Annexes

- **ANNEXE I** : Document d'Exemption et de Décharge de Responsabilité.
- **ANNEXE II** : Autorisation pour les participants mineurs (moins de 18 ans).

